

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2262

Approbation d'une convention d'attribution d'une subvention d'investissement entre la Ville de Lyon et l'Etat d'un montant maximal de 912 422 euros pour les travaux de restauration générale de la fontaine Bartholdi à Lyon 1er

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2262 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ETAT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 912 422 EUROS POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION GENERALE DE LA FONTAINE BARTHOLDI A LYON 1ER (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012/4141 du 16 janvier 2012, vous avez approuvé la signature de la 3^e convention Patrimoine Etat/Ville de Lyon.

Le dispositif de cette convention prévoit notamment, au titre de son premier volet, un ensemble de restaurations de divers monuments historiques appartenant à la Ville de Lyon et soutenues financièrement par l'Etat, notamment la restauration de la fontaine Bartholdi à Lyon 1^{er}. Cette opération vise la restauration de cette œuvre majeure, classée au titre des Monuments Historiques, par arrêté du 29 septembre 1995, dans le respect de la conception initiale de Frédéric-Auguste Bartholdi.

Par délibération n° 2012/4240 du 27 février 2012, le Conseil municipal a approuvé le lancement de la phase d'études et le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la fontaine Bartholdi, pour un montant de 350 000 € TTC.

Par délibération n° 2013/5810 du 23 septembre 2013, vous avez approuvé le lancement de la phase travaux pour la restauration de la fontaine Bartholdi à Lyon 1^{er}, pour un montant de 2 750 000 € TTC.

Il convient aujourd'hui de solliciter le financement des travaux dans le cadre de la Convention Patrimoine. L'Etat apporte une aide financière d'un montant maximum de 912 422 € sur une dépense subventionnable retenue de 2 281 053,78 € HT, sous réserve de la signature d'une convention entre l'Etat et la Ville de Lyon pour encadrer ce financement.

Pour mémoire, la participation de l'Etat en 2012 et en 2013 au titre des études pour la restauration de la fontaine Bartholdi s'élevait à 90 000 €.

Le montant total du soutien financier de l'Etat sur cette opération s'élèvera donc au maximum à 1 002 422 €.

Vu les délibérations n° 2012/4141 du 16 janvier 2012, n° 2012/4240 du 27 février 2012 et n° 2013/5810 du 23 septembre 2013 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1 – La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Etat, afin d'attribuer une subvention d'investissement de 912 422 € pour les travaux de la restauration de la fontaine Bartholdi à Lyon 1^{er} est approuvée.

2 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3 – La recette correspondant à cette subvention dans le cadre de ladite convention, sera imputée sur l'article 1321, chapitre 13, fonction 324, du programme 00012, opération 01179001, opération nature 01179RI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO